

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2024

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

CREATIONS ET  
SUPPRESSIONS  
D'EMPLOIS ET  
ACTUALISATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI par Mathias GOLDBERG, Gaëlle GIFFARD par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lucie FERRANDON.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

**VU** le budget communal,

**VU** la délibération n°D118/23 du 6 décembre 2023 portant actualisation du tableau des effectifs,

**VU** l'avis du Comité sociale territorial du 30 janvier 2024,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Approuve les transformations (créations contre suppressions) des emplois suivantes :

Poste existant	Emploi supprimé	Quotité
Agent.e d'entretien / restauration	Adjoint technique ppal de 1ère classe	TC
Gardien.ne de gymnase	Adjoint technique ppal de 1ère classe	TC
Agent.e d'accueil et surveillance Centre Culturel	Adjoint technique ppal de 2ème classe	TC
Agent(e) technique fêtes et cérémonies	Adjoint technique ppal de 2ème classe	TC
Responsable du garage municipal	Agent de maîtrise principal	TC
Professeur gym énergétique	Educateur des APS	7h
Professeur de Piano	Animateur	12h
Gestionnaire demandes usager.es et démocratie participative	Rédacteur	TC
Gestionnaire administratif.ve	Rédacteur ppal de 2ème classe	TC
Directeur.rice relation usager.es, innovation et démocratie	Attaché	TC
Agent.e en détachement	Attaché	31h30

Poste créé	Emploi créé	Quot	Observations
Agent.e d'entretien / restauration	Adjoint technique	TC	Ajustement grade
Gardien.ne de gymnase	Adjoint technique	TC	Ajustement grade



Agent.e d'accueil et surveillance Centre Culturel	Adjoint technique	TC	Ajustement grade
Agent(e) technique fêtes et cérémonies	Adjoint technique	TC	Ajustement grade
Responsable du garage municipal	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Ajustement grade
Professeur gym énergétique	ETAPS ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	7h	Ajustement grade
Professeur de Piano	Assistant d'enseignement artistique	12h	Ajustement grade
Assistant.e Direction Générale des Services	Rédacteur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Création de poste suite à réorganisation
Directeur·rice affaires civiles, citoyenneté et relations usagers·res	Attaché	TC	Création de poste suite à réorganisation
Chargé·e de mission DGS démocratie participative, concertations et projets transversaux	Attaché	TC	Création de poste suite à réorganisation
Agent.e en détachement	Attaché	TC	Correction quotité

**ARTICLE 2 :** Pour les emplois créés susmentionnés, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**ARTICLE 3 :** Par dérogation et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, à savoir :

Poste créé	Emploi créé	Autorisation de recruter par voie contractuelle
Agent.e d'entretien / restauration	Adjoint technique	L. 332-8 2° <i>Si les besoins des services le justifient et sous réserve que l'agent ne puisse être mis en stage pour des raisons de nationalité ou qu'il n'y ait pas intérêt conformément à l'article 1 de la délibération D80/23 du 5 juillet 2023</i>
Gardien.ne de gymnase	Adjoint technique	
Agent.e d'accueil et surveillance Centre Culturel	Adjoint technique	
Agent(e) technique fêtes et cérémonies	Adjoint technique	
Responsable du garage municipal	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	
Professeur gym énergétique	ETAPS ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	L. 332-8 5° <i>Emploi à temps non complet &lt; 50% TC</i>
Professeur de Piano	Assistant d'enseignement artistique	L. 332-8 2° <i>Si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.</i>
Assistant.e Direction Générale des Services	Rédacteur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	L. 332-8 2° <i>Si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.</i>
Directeur·rice affaires civiles, citoyenneté et relations usagers·res	Attaché	L. 332-8 2° <i>Si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.</i>
Chargé·e de mission DGS démocratie participative, concertations et projets transversaux	Attaché	L. 332-8 2° <i>Si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.</i>

**ARTICLE 4 :** L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade de recrutement ou dans la limite de la grille indiciaire du cadre d'emploi. Il percevra le régime indemnitaire en vigueur au sein de la Ville à la date de son recrutement.

**ARTICLE 5 :** Approuve la suppressions d'emploi suivante :

Emploi à supprimer	Poste concerné	Quotité	Observations
Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Chef d'équipe garage roulage	TC	Suppression suite à réorganisation

**ARTICLE 5 :** Modifie le tableau des effectifs du personnel de la commune tel que présenté en annexe.

**ARTICLE 6 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 et budgets suivants au chapitre 012.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

  
**Lionel BENHAROUS**  


Certifiée exécutoire compte tenu :  
 - de sa transmission en Préfecture  
 - et de sa publication le **5 février 2024**

Le secrétaire de Séance

  
**Lucie FERRANDON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240131-D8-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024